

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
Du 27 juin 2024

**Délibération n°2024-097/98 - Ressources humaines – Modifications du tableau des effectifs pour compléter l'effectif de l'accueil de loisirs sans hébergement afin d'étendre son activité à Achères-la-Forêt**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prend pas part au vote	0
Votants	57
Abstention	
Suffrage exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 juin, s'est réuni, à la salle des fêtes de la commune de Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD (jusqu'à la délibération N°2024-126), Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY (à partir de la délibération N°2024-088 et jusqu'à la délibération N°2024-127), Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024-091), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON (jusqu'à la délibération N°2024-118), Jean-Philippe POMMERET, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT (jusqu'à la délibération N°2024-122), Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
M. Jean-Claude DELAUNE à M. Thibault FLINÉ  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT  
Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL  
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI  
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET  
M. Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN  
M. Anthony VAUTIER à M. Christophe BAGUET  
Mme Sonia RISCO à Mme Véronique FÉMÉNIA

Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET  
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA  
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Isabelle BOLGERT  
Mme Estelle BERTÉE à M. Michaël GOUÉ  
Mme Isabelle MARIE à M. Michel CALMY  
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES  
M. Patrick POCHON à M. Alain RICHARD (pour les votes des délibérations N°2024-119 à N°2024-128)  
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain THIERY

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD  
Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Daniel RAYMOND  
M. Thomas IANZ  
M. Christian BOURNERY (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et délibérations N°2024-087 et N°2024-128)  
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2024-090)  
Mme Cécile PORTE (pour le vote de la délibération N°2024-090)  
M. Julien GONDARD (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et des délibérations N°2024-087 à N°2024-090)  
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N°2024-107)  
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2024-113)  
Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote de la délibération N°2024-113)  
M. Gérard TAPONAT (pour les votes de la délibération N°2024-123 à N°2024-128)  
M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024-125)  
Mme Judith REYNAUD (pour les votes des délibérations N°2024-127 et N°2024-128)

Secrétaire de Séance : M. Michel CHARIAU

**Références juridiques :**

- **Le code général de la fonction publique (CGFP).**

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 18 juin 2024.

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement public sont créés par l'organe délibérant de cet établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permanents et non-permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de pouvoir étendre, à la demande de la Commune d'Achères-la-Forêt, l'action de l'accueil de loisirs sans hébergement sur un site appartenant à la commune d'Achères-la-Forêt, il a été demandé la création de 3 emplois d'animateurs(rices) et d'un emploi d'agent technique.

Création de 3 emplois d'animateurs(rices) d'accueil de loisirs

Il est proposé de créer 3 emplois permanents d'animateurs(rices), à temps non-complet à hauteur de 8/35ème, qui auront pour missions principales :

- De participer à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs ;
- D'assurer la sécurité physique, morale et affective des publics, dans le respect des règles en vigueur ;
- D'animer et accompagner les publics.

Il est proposé de créer ces emplois au grade d'adjoint d'animation, rémunérés sur la grille indiciaire des adjoints d'animation.

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20240710-2024-097-098-DE  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire et pour des besoins de continuité du service, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel, dans les conditions fixées à l'article L 332-14 du code général de la fonction publique.

#### Création d'un emploi d'agent d'entretien et de restauration

Il est proposé de créer un emploi permanent d'agent d'entretien et de restauration, à temps non-complet à hauteur de 6/35ème, qui aura pour missions principales :

- D'assurer la réception (liaison froide), la conservation et la mise en chauffe des denrées destinées à la restauration des enfants de l'accueil de loisirs ;
- D'assurer le service à table ;
- D'entretenir les locaux (ménage salle, cuisine, sanitaires, couloirs).

Il est proposé de créer cet emploi au grade d'adjoint technique, rémunéré sur la grille indiciaire des adjoints techniques.

Il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire et pour des besoins de continuité du service, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel, dans les conditions fixées à l'article L 332-14 du code général de la fonction publique.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée :

- De créer l'ensemble des emplois permanents selon les grades et les fondements réglementaires précisés ci-dessus, sachant que chaque création fera l'objet d'une délibération distincte ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération ;
- De prendre acte que les crédits globaux nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget principal, au chapitre 012.

#### **Décision :**

L'assemblée décide à l'unanimité de :

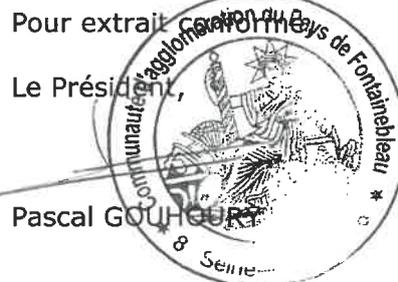
- De créer l'ensemble des emplois permanents selon les grades et les fondements réglementaires précisés ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération ;
- De prendre acte que les crédits globaux nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget principal, au chapitre 012.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Michel CHARIAU

Certifié exécutoire le 10 JUIL. 2024  
Date de mise en ligne le 10 JUIL. 2024  
Notification le 10 JUIL. 2024  
AR Préfecture 077-200072346-



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20240710-2024-097-098-DE  
Date de réception préfecture : 10/07/2024